

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2020-07		
Date : 20/04/2020	Demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées dans le cadre d'un projet de recherche en éco-physiologie des lémuriens	Vote : à l'unanimité

Le CSPN est saisi pour avis sur la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées déposée par Bruno SIMMEN (Muséum National d'Histoire Naturelle), dans le cadre du projet « Le lémur brun à Mayotte, un primate protégé emblématique devenu nuisible ? ». La demande de dérogation porte sur la capture et la manipulation de 24 individus de lémur brun (*Eulemur fulvus*) à des fins de recherche et de protection de la faune.

Afin d'étudier les besoins métaboliques, les habitudes alimentaires et l'écologie du lémur brun, 24 individus, prélevés dans 2 types de populations différentes (à proximité des cultures agricoles et en zone forestière), seront capturés par télé-anesthésie. Un protocole de mesures et prélèvements d'une durée inférieure à 24h sera appliqué sur chacun de ses individus, puis un dispositif de radio-tracking sera fixé avant de relâcher les individus. Ce dispositif permettra de recapturer ces individus 3 à 4 jours plus tard pour un prélèvement complémentaire. Toutes ces manipulations sont réalisées par des équipes expérimentées pour minimiser autant que possible leur impact sur les individus, étant entendu que l'impact populationnel est négligeable.

Le pétitionnaire a déposé une demande de dérogation au titre de la réglementation des espèces protégées le 22 janvier 2020. Au cours de la phase de consultation, des informations complémentaires ont été apportées, en particulier sur l'intérêt de l'étude dans une perspective de conservation de l'espèce, via leurs besoins et habitudes alimentaires, en relation avec les dégâts occasionnés sur les cultures. Ces informations ont été considérées comme satisfaisantes, et ont permis aux membres du conseil scientifique d'exprimer leur avis.

Avis n°2020-07 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la demande de dérogation à la réglementation relative aux espèces protégées effectuée par *Bruno SIMMENS*.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam